



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

FAITS DE MATCHS

PROCES-VERBAL N° 03

SOUS-COMMISSION « LOIS DU JEU »

Réunion téléphonique : 09 octobre 2025

Membres participants : M. Patrick DUBOC, Responsable de la sous-commission « Lois du jeu »,
Mme Michèle LE BASTARD secrétaire de séance, MM. Daniel CHOPART et Thierry LAURENT.

Les décisions figurant au présent procès-verbal sont susceptibles de recours auprès de la Section « Lois du jeu » de la Commission Régionale de l'Arbitrage dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de formes définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

DOSSIERS EXAMINÉS

**MATCH n°54015198 : RC NORMAND 2020 1 / US LILLEBONNE 2 - U 15 - Départemental 2 - Poule C
- 04 octobre 2025 à 15H 30**

Le match a été arrêté à la 2ème minute de jeu. Le score était de 0 à 0 :

- considérant qu'à la 2ème minute de jeu de fortes averses ont éclaté accompagnées de vents très violents,
- considérant que pour la sécurité de tous, l'arbitre a décidé de mettre fin à la rencontre.

La Commission de l'Arbitrage dit que l'arbitre a pris la décision qui s'imposait et qu'il a donc fait une juste application des Lois du jeu.

Le dossier peut être transmis à la Commission des compétitions masculines jeunes pour suite à donner.

**MATCH n°54071854 : A. ROUENNAISE DE FOOT 1 / AS BOUILLE MOULINAUX 1 - Seniors matin - D
1 - Poule B - 05 octobre 2025 à 10H 00**

Le match a été arrêté à la 40ème minute de jeu. Le score était de 2 à 0 en faveur de l'équipe A. ROUENNAISE DE FOOT 1 :

- considérant qu'une altercation est intervenue entre le joueur n°3 de l'A. ROUENNAISE DE FOOT 1 et le joueur n°7 de l'AS BOUILLE MOULINAUX 1 suivie de bousculades respectives,
- considérant que le joueur n°3 a donné un coup de poing au visage à son adversaire,
- considérant qu'un attroupement s'est alors formé pour tenter de calmer la situation,
- considérant que la sécurité de tous n'était plus assurée et pour éviter d'autres débordements, l'arbitre bénévole a décidé de mettre fin définitivement à la rencontre.

La Commission de l'Arbitrage dit que l'arbitre a pris la décision qui s'imposait et qu'il a donc fait une juste application des Lois du jeu.



Le dossier peut être transmis à la Commission des compétitions masculines seniors et la Commission de Discipline pour suites à donner.

MATCH n°53963233 : GCO BIHORELLAIS 1 / ROUEN AC 1 - Seniors après-midi - D 2 - Poule D - 05 octobre 2025 à 15H 00

Le match a été arrêté à la 55ème minute de jeu. Le score était de 4 à 2 en faveur de l'équipe GCO BIHORELLAIS 1 :

- considérant qu'à la 55ème minute de jeu, le joueur n°9 du ROUEN AC 1 s'est vu infliger un second carton jaune suivi d'un rouge, synonyme d'expulsion, fait contesté par plusieurs personnes,
- considérant que l'arbitre a invité les équipes à reprendre le jeu avec bien sur dix joueurs pour ledit club qui a refusé de rester sur le terrain,
- considérant que le capitaine du ROUEN AC 1 a voulu déposer des réserves. L'arbitre l'a invité à venir dans les vestiaires après le match. Or suite à des problèmes avec la tablette, cette démarche n'a pu être effectuée correctement,
- considérant que le capitaine dudit club nous a informés par mail des différents problèmes rencontrés sur le terrain et dans les vestiaires à la suite de cet incident,
- considérant que l'arbitre, suite à des menaces de la part des supporters et du n°9 du ROUEN AC 1, et ne se sentant pas en sécurité, a dû partir escorté par la police,
- considérant qu'un rapport plus précis a été réclamé à l'arbitre. Celui-ci fort choqué et traumatisé par ce qui lui est arrivé, n'a pu répondre favorablement, dans l'immédiat, à notre demande.

La Commission de l'Arbitrage dit que l'arbitre, menacé, a pris la décision qui s'imposait et qu'il a donc fait une juste application des Lois du jeu.

Le dossier peut être transmis à la Commission des compétitions masculines seniors et la Commission de Discipline pour suites à donner.

La Secrétaire de séance

Mme Michèle LE BASTARD

Le Responsable de la sous-commission
« Lois du jeu »

M. Patrick DUBOC